SAMEDI 11 DÉCEMBRE 1943
83e ANNEE
N° 93

Journal du Lot

80 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les mercredis & les samedis

Dr. : A. COUESLANT † (1868-1942)

Pour vendre rapidement sans frais
IMMEUBLES -- PROPRIÉTÉS -- COMMERCES
Cabinet Indicateur Immobilier
R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS
Expertises & renseignements gratuits
T. 535

Le prophète funèbre

Le maréchal Smuts vient de régler d'un mot le sort de notre pays : « La France, a-t-il dit devant l'Association parlementaire de l'Empire britannique, a cessé de compter et cessera de compter pour longtemps ; elle a disparu et, si jamais elle revient sur la scène, ce sera après une longue et pénible ascension. »

Le maréchal Smuts n'est pas le premier venu. Premier ministre de l'Union Sud-Africaine, il fait partie du Cabinet de guerre britannique, dont il préside même les débats en l'absence de M. Churchill. Cela donne à supposer qu'il ne parle pas sans avoir réfléchi à la portée de ses paroles. Il a, en outre, un passé qui le marque de couleurs différentes, mais qui toutes sont fort voyantes.

Dans cette Afrique du Sud où il occupe aujourd'hui la première place, il a appris le Droit et même enseigné et pratiqué le Droit. Il était avocat quand les Britanniques voulurent s'imposer aux Boers, et maître Smuts fut alors l'ennemi des Britanniques. Puis, tout s'arrangea, si l'on peut dire, et l'avocat, ayant revêtu l'uniforme militaire, continua de professer le Droit en donnant l'exemple d'une évolution complète.

Un juriste de sa trempe montre assez que les choses ont divers aspects selon qu'on les regarde d'un côté ou de l'autre. Nous ne pouvons retracer la carrière de cet homme aux profondes pensées ; mais cette carrière s'illustre surtout par l'affirmation des principes selon lesquels « les armes doivent céder à la toge », d'après l'adage latin, et que, d'après un autre adage, tout moderne celui-ci, la toge doit céder aux armes.

La France apparaît donc maintenant à ce plaideur armé comme vouée à une définitive décadence. La révélation qu'il en a faite a été complaisamment répandue par la presse et la radio britanniques, si bien que l'écho en est venu jusqu'aux oreilles des Français, qui ne se savaient pas encore si avancés sur la pente du déclin.

Mais il y a une grande part de prophétie dans le discours funèbre — funèbre pour nous — du général-maître Smuts, et l'Histoire montre que des prophètes fameux n'ont été fameux que par la fausseté de leurs prédictions. Les Français, en tout cas, sont bien résolus à convaincre d'erreur le sombre jugement qui leur vient inopinément du Sud de l'Afrique. Il aura constitué pour eux un avertissement salutaire.

L'EFFORT DE LA S.N.C.F. et l'héroïsme des cheminots français

Les cheminots français qui, en 1940, au lendemain de l'armistice, avaient rendu la vie à notre réseau ferroviaire, assument depuis avec dévouement et héroïsme le maintien du trafic, en dépit des attaques aériennes anglo-américaines et des actes de sabotage. C'est ainsi qu'en 1938, le nombre des voyageurs transportés s'élevait à 540 millions. Il tombait à 346 millions en 1940, mais en 1942, il remontait à 580 millions. Le trafic voyageur était donc en augmentation de 8 0/0 sur celui d'avant-guerre. Performance d'autant plus remarquable que le nombre des trains de voyageurs est réduit de 70 0/0.

Les chiffres de 1943 ne sont pas encore connus. Mais l'assouplissement de la ligne de démarcation ayant favorisé les déplacements aura contribué fortement à augmenter le nombre des voyageurs et le volume des marchandises transportées.

Pour compenser l'usure du matériel irremplaçable actuellement, les ingénieurs, les ouvriers, les employés et les hommes d'équipe ont redoublé d'ardeur et d'ingéniosité. L'écart moyen entre deux chargements successifs d'un même wagon était de 15 jours en 1940. L'écart était réduit à 6 jours en juin 1942, soit moins de la moitié. Le tonnage moyen des wagons chargés n'excédait pas 9 tonnes en 1938 ; à la suite d'élévations successives, il atteint 13 tonnes cette année.

Ainsi, malgré des circonstances extrêmement défavorables, les chemins de fer français continuent à remplir leur rôle. Les efforts soutenus, accomplis par l'ensemble des cheminots français, ingénieurs, chauffeurs, hommes d'équipe, employés, méritent d'être connus et cités, parallèlement aux actes héroïques de beaucoup d'entre eux, car c'est grâce à ces dévouements anonymes que la vie économique du pays a pu être maintenue.

En peu de mots...

● A Nyon, dans la Drôme, M. Adolphe Broldard, retraité, membre de la Milice, a été tué par un inconnu d'une balle de revolver dans la tête. L'agresseur qui avait pris la fuite a pu être rejoint par les gendarmes qui l'ont abattu à coups de carabine alors qu'il traversait une rivière.

● M. Antoine Salles vient de mourir à Toulon à l'âge de 83 ans. Il était l'ancien doyen d'âge de la Chambre des députés.

● Une nouvelle secousse sismique a été ressentie dans le nord-est de la province turque d'Anatolie qui avait déjà subi un tremblement de terre à la fin de novembre. La nouvelle secousse a provoqué la mort de 550 personnes et deux villages ont été détruits.

● Une grave épidémie de grippe sévit en Angleterre. Elle a causé des milliers de décès.

● A Aix-en-Provence, il a été procédé à des arrestations de personnes compromises dans un trafic portant sur plusieurs milliers de feuilles de tickets d'alimentation.

● La Cour d'assises de l'Oise vient de condamner à mort le Polonais François Grzasik, âgé de 22 ans, inculpé d'assassinat d'un de ses compatriotes.

● Vendredi 10 décembre 1943, la seconde guerre mondiale a atteint la durée de celle de 1914-1918.

M. Albert Sarraut prend la direction de « La Dépêche »

« La Dépêche » annonce que M. Albert Sarraut prend, à la tête de ce journal, la succession de son frère aîné, ce grand journaliste aux qualités professionnelles, duquel tous ses confrères rendaient hommage.

M. Albert Sarraut, avant d'entrer au Parlement, avait, pendant douze ans, travaillé aux côtés de son frère dans le journal où il revient aujourd'hui comme directeur.

La Charte de la Famille

La Charte de la Famille va entrer en application. Une association de familles est créée dans chaque commune ou canton, dont le libre accès est ouvert à toutes les familles françaises de la circonscription.

Ce groupement a pour mission de défendre les intérêts matériels et moraux des familles de son ressort et de promouvoir tous services d'éducation et d'entr'aide familiales. Il a surtout la tâche de représenter l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics, de désigner ou de promouvoir leurs mnadataires dans tous les conseils, comités ou assemblées créés auprès de l'Etat, de la région, du département ou de la commune. La gestion de certains services publics, jusqu'alors gérés d'une manière proprement administrative, pourra lui être confiée et il assurera la représentation de la famille auprès des organismes professionnels, que ce soit sur le plan urbain ou sur le plan rural.

Les associations de familles, comme les unions qui les grouperont sur le plan départemental ou régional, et la Fédération qui les assemblera nationalement, seront ainsi appelées à assurer la permanente participation des familles françaises à la gestion du bien public. — O.F.I.-Havas.

Les salles de spectacle seront privées de courant les samedi et dimanche à certaines heures

Les établissements des pectacle : théâtres, cinémas, music-halls, etc... seront, au même titre que les autre établissements industriels ne bénéficiant pas d'un caractère utilitaire, privés de courant électrique les samedi et dimanche, entre 9 heures et 11 heures et entre 14 heures et 16 heures.

A l'avenir, un régime sera instauré dont les modalités d'application seront incessamment précisées par un texte legislatif.

On découvre des armes abandonnées en Corrèze

Au cours d'une opération récente, les formations de la Garde ont découvert dans le département de la Corrèze deux camps abandonnés par leurs occupants, qui avaient cependant laissé des mitraillettes, des fusils, des bombes, des détonateurs, des cordons Bickford. Ce matériel a été saisi par les forces du maintien de l'ordre qui ont procédé à l'arrestation de cinq individus.

« La Finlande ne capitulera pas »

Prenant la parole à l'occasion du vingt-sixième anniversaire de l'indépendance de la Finlande, M. Ryti, président de la République finlandaise, a fait allusion aux propositions de capitulation qui étaient faites à son pays. Il a rappelé l'aide amicale apportée par l'Allemagne au ravitaillement de la Finlande et a conclu que, combattant pour ce qui donne sa vraie valeur à la vie, la Finlande ne capitulerait pas.

Echos

D'avant-hier à aujourd'hui

Le faubourg Saint-Germain est à l'honneur à Paris ; on vient de lui consacrer une exposition, où l'on retrouve, entre autres, les portraits de Mme Tallien et de Mme Récamier. D'autres visages, d'une qualité politique ou littéraire de moindre importance, sont également rassemblés là, ainsi que des souvenirs de l'époque napoléonienne.

S'y trouvent encore réunis des colifichets très féminins : des fichus brodés, des voiles de l'Inde, des éventails, etc... Parmi ces brimborions, on relève une petite note écrite à la main. C'est une facture. Elle date de 100 ans — d'avant-hier, en somme — et provient d'une maison de modes et de robes. La voici : « Façon d'une pèlerine et ouate : 3 fr. Une robe de soie refaite : 8 fr... ».

De quoi nous faire rêver...

Les personnages du nouveau billet de dix francs

Nous allons avoir, on le sait, un nouveau billet de 10 fr., plus petit que l'ancien. Le modèle qui a posé devant M. Lucien Jonas est un ouvrier mineur d'Anzin : M. Henri Dargent, que son nom paraît avoir curieusement prédestiné à illustrer des billets de banque. Le second personnage du billet, également vivant, est une jeune femme de La Flèche, mère de cinq enfants.

Ainsi ce billet nouveau s'insère-t-il tout naturellement dans la série des vignettes à caractère symbolique illustrant la France laborieuse d'aujourd'hui.

Des pyramides de colis

Depuis l'armistice, sait-on la quantité prodigieuse des vivres qui ont été envoyés à nos prisonniers, en Allemagne, par colis de cinq et un kg. ? Le chiffre dépasse l'imagination : 352 millions 500.000 kg.

Traduisons maintenant ce chiffre en volumes matériels, c'est-à-dire évocateurs. Il représente 39 fois le poids total de la Tour Eiffel. Imaginez la Tour Eiffel ; représentez-vous son poids total ; ce poids multiplié par 39 !...

Egalement, si la masse entière des colis était placée dans la rue Royale, à Paris, depuis la Madeleine jusqu'à la Concorde, le parallélépipède ainsi obtenu mesurerait 281 m. de hauteur, 33 m. de largeur, 136 m. d'épaisseur, en représenterait plus de cinq fois le volume de la célèbre rue parisienne.

A présent, si l'on admet qu'un colis de 5 kg. mesure 30 cm. de longueur et celui d'un kg. 15 cm., on arrive, en mettant tous ces paquets bout à bout dans le sens de la longueur, à l'effarante distance de 22 millions 800.000 km., soit près de 570 fois le tour de la terre.

Mais revenons au strict matériel : pour véhiculer ces quantités monumentales, il a fallu 536 trains de 50 wagons chacun !

M. Otto Abetz ambassadeur d'Allemagne a repris ses fonctions

Après avoir été longuement retenu en Allemagne par son état de santé, l'ambassadeur Otto Abetz a rejoint son poste à Paris, la semaine dernière.

Il a passé les deux journées de samedi et de dimanche à Vichy afin de reprendre personnellement avec le Maréchal Pétain, chef de l'Etat, et M. Laval, chef du gouvernement, la suite des conversations franco-allemandes.

L'ambassadeur Abetz a été, samedi soir, l'hôte du chef du gouvernement français. Le dimanche, le Maréchal a invité l'ambassadeur d'Allemagne à un déjeuner, auquel prirent part également le président Laval et l'ambassadeur de Brinon.

L'ambassadeur Abetz est rentré à Paris.

Pour vos colis adressez-vous aux
Transports Rapides
ARTIGALAS
qui livreront vos envois dans les 24 heures
CAHORS
103 Bd Gambetta. Tél. 47
TOULOUSE
1, rue d'Aubuisson. Tél. 212.88
gare Matabiau (Halle D). Tél. 231.50
PARIS
101, quai de la Gare
Tél. Gobelins 79.84
PARIS : BUREAUX AUXILIAIRES
55, rue Bayen (17e) ;
59, rue Fontaine-au-Roi (11e) ;
99, rue Beaubourg (3e) ;
10, rue Boulle (11e) ;
12, rue des Fontaines (3e) ;
119, rue d'Aboukir (2e).

CHRONIQUE DU LOT

LE SECOURS NATIONAL REND COMPTE DE SON MANDAT

On ne peut pas déterminer encore le résultat de la quête annuelle faite avant sa campagne d'hiver par le Secours National. Elle n'est pas complètement achevée puisqu'il est des cantons comme celui de St-Céré où, pour diverses raisons, elle a dû être remise et où elle ne sera effectuée que dans le cours de cette semaine du 5 au 12 décembre.

En demandant à chacun et à tous de l'aider dans son effort, le Secours National a conscience de les associer à une œuvre non pas seulement d'aide fraternelle mais d'intérêt national. A une heure où tant d'éléments de discorde fermentent dans notre pays, il est de première importance d'aller au secours de tant de misères !

C'est à quoi s'efforce le Secours National avec une efficacité qu'il tient à démontrer en faisant connaître au public les réalisations qu'il a accomplies pendant la campagne qui vient de s'achever.

Quelques chiffres permettent de s'en rendre compte et ils donnent au public une idée précise de l'emploi qui est fait de l'argent à lui confié, les voici par catégories :

Pour la famille. — Il a distribué en secours en espèces : aux familles nécessiteuses et aux familles nombreuses, une somme totale de 692.513 francs.

Pour le goûter des mères servis aux futures mères et aux jeunes mères depuis le mois de juillet, ainsi qu'en prêts d'honneur aux familles à dépanner, il a dépensé 120.543 fr.

Pour l'enfance. — Dans ses garderies d'enfants, il a organisé 18.000 journées de garderie pour les petits ; dans ses colonies de vacances, 12.000 journées de grand air pour les enfants de Cahors ; dans ses cantines scolaires, 30.000 repas ont été servis aux écoliers.

Contre le froid. — Ses vestiaires ont distribué 20.343 vêtements et 1.514 paires de chaussures ; il a fait des avances aux réfugiés pour achats vestimentaires, pour une somme de 641.031 fr.

Contre la faim. — Le restaurant d'entr'aide de Cahors a servi 253.561 repas. Les Soupes populaires ont distribué 106.329 soupes et 147.613 portions de légumes. Soit 653.074 fr.

Pour ceux qui manquent de travail. — Ses ouvroirs ont distribué comme salaires une somme de 592.354 fr.

Pour les familles de prisonniers. — — Par son « Service prisonniers », installé dans la « Maison du prisonnier », le Secours National distribue environ 100.000 fr. par mois de secours aux familles des prisonniers.

Subventions aux Œuvres. — Le Secours National vient en aide aux Œuvres par des subventions. Il a ainsi donné : aux Ecoles ménagères, aux Sœurs gardes-malades, Orphelinats, Centres d'accueil, Œuvres d'entr'aide, Colonies de vacances, Garderies, une somme de 543.424 fr.

Dans le Lot, le Secours National avait recueilli en 1942, une somme de 723.716 fr. et 75.880 kg. de légumes divers.

Il y a distribué, comme on vient de le voir, une somme totale de 3.242.939 fr.

C'est donc 2 millions 519.223 fr. qu'il a distribué dans le Lot de plus qu'il n'en avait reçu.

La conclusion s'impose d'elle-même !... On voit l'importance de l'œuvre qu'il accomplit et son efficacité. En rendant ainsi compte de son mandat, ce n'est pas la vaine reconnaissance du public que recherche le Secours National, mais sa confiance et son concours.

LES FOIRES DE LA SEMAINE

Lundi 13 décembre. — Lavercantière, Saint-Sozy, Labastide-Murat, Felzins, Gignac, Teyssieu, Marcilhac.

Mardi 14 décembre. — Montcabrier, Caniac, Francoulès, St-Projet, Castelnau-Montratier, Gourdon.

Mercredi 15 décembre. — Douelle, Figeac, Vaylats.

Jeudi 16 décembre. — Prayssac, Rocamadour, Biars-sur-Cère, Reyrevignes.

Vendredi 17 décembre. — Lauresses, Assier, Le Vigan, Catus, Vayrac.

Samedi 18 décembre. — Bach, Comiac, Saint-Caprais.

Impositions de volailles

En attendant la notification individuelle des impositions de volailles, chaque producteur devra livrer en décembre un accompte de 3 kg. Le solde de la première tranche devra être livré en janvier.

Des sanctions seront prises contre les producteurs défaillants. Les maires seront avertis par les collecteurs de la date de leur passage dans les communes.

Rations de viande de décembre

Les rations de viande pour le mois de décembre 1943 sont fixées par personne et par mois :

Consommateurs ordinaires :

— 600 gr. pour les consommateurs détenteurs des feuilles de viande des types U et M.

— 450 gr. pour les consommateurs titulaires des feuilles de viande du type R.

A cet effet seront seuls valables les tickets suivants de la feuille de viande :

— Titre 1218 U et 1217 M (tickets-chiffres imprimés de couleur marron ou rouge), les tickets-chiffres numérotés U 1 ou M 1 à U 14 ou M 14 inclus.

— Titre 1216 R (tickets-chiffres imprimés de couleur verte), les tickets-chiffres numérotés R 1 à R 14 inclus.

— Tous les autres tickets-lettres ou chiffres sont sans valeur.

Consommateurs J3 : La ration supplémentaire de la catégorie J3 est fixée à 360 gr. pour le mois, elle leur sera délivrée en échange des tickets DG, DH, DI, DJ de la feuille de denrées diverses du mois de décembre, portant l'indication J3 dans l'angle inférieur gauche, chacun de ces tickets ayant une valeur de 90 gr.

Travailleurs de force 1re catégorie : La ration supplémentaire de viande des consommateurs se livrant aux travaux de force de la 1re catégorie est fixée à 450 gr. pour le mois.

Travailleurs de force 2e catégorie : La ration supplémentaire de viande des consommateurs se livrant aux travaux de force de la 2e catégorie est fixée à 900 gr. pour le mois.

Ces rations leur seront délivrées contre remise des tickets supplémentaires de viande pour « travailleurs de force » du mois de septembre qui portent le chiffre « 90 », à raison d'un poids de grammes correspondant à ce chiffre.

LA LAVANDE

Le Syndic régional de la Corporation paysanne communique :

Les producteurs et distillateurs de lavande sont priés de faire connaître au Syndic local de la Corporation paysanne, avant le 20 décembre, la surface de leurs cultures et les quantités de lavande ou d'essence de lavande produites en 1943.

Ce recensement, dont les résultats ne seront transmis par les Syndics locaux avant le 25 décembre, est destiné d'une part à permettre l'organisation corporative de cette production, d'autre part à servir de base à l'établissement d'une organisation rationnelle du marché français des plantes à parfum.

Maison du Prisonnier

La Direction générale des Centres d'Entr'Aide et le journal « Toute la France » organisent à partir du 15 décembre 1943 un concours pour la réalisation d'une pièce en un acte, esprit « Prisonniers », pouvant traiter de la captivité, du retour, etc. La durée de cette pièce pourra être de 20 à 45 minutes.

Seuls les auteurs captifs ou libérés peuvent participer à ce concours, doté de nombreux prix, dont un premier prix de 10.000 fr.

Les manuscrits des auteurs libérés devront être adressés avant le 15 janvier 1944 à la Direction des Services Artistiques du Commissariat général aux Prisonniers de Guerre Rapatriés, Maison du Prisonnier, 1, place Clichy, Paris.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Maison du Prisonnier, 54, rue E.-Zola, Cahors.

CROIX-ROUGE

Pour permettre la reprise du transport des colis des prisonniers dès le 17 décembre, le public est invité à se présenter dès à présent dans les organismes de la Croix-Rouge qui assurent le service.

Les bons d'achat d'articles ménagers pour les jeunes ménages

Les demandes de bons d'achat d'articles ménagers pourront désormais être présentés par les ayants droit, c'est-à-dire par les jeunes ménages ou par les parents, lors de la naissance d'un enfant, dans un délai de un à trois mois, à partir : 1° Du jour de la célébration du mariage ; 2° du jour d'une première ou d'une deuxième naissance pour les ménages constitués à partir du 1er juillet 1941 ; 3° du jour d'une naissance dans une famille comprenant déjà trois enfants vivants.

Contributions indirectes

M. Georges Estival, stagiaire des Contributions indirectes à St-Céré, est nommé contrôleur dans le Loiret.

M. Robert Montastier est nommé en remplacement de M. Estival, à St-Céré.

LE SECOURS NATIONAL

suralimente nos enfants avec des biscuits caséinés

Vous le savez déjà, car la nouvelle de cette louable initiative a fait le tour de la presse. N'empêche que cela mérite un tour d'enthousiaste publicité pour déclarer nettement que le Secours national a trouvé une heureuse formule en faveur de nos jeunes.

Dans des villes comme Cahors en particulier, Figeac, Gourdon, Souillac et St-Céré, l'expérience est déjà tentée et les enfants des écoles reçoivent sans tickets une suralimentation grâce à des biscuits caséinés qui leur sont distribués aux rations suivantes : Pour les écoliers de moins de 10 ans, deux biscuits journaliers, ce qui représente une dépense mensuelle de 10 fr. ; pour ceux de 10 à 14 ans, quatre biscuits, qui représentent une dépense de 20 fr. et pour les adolescents de plus de 14 ans, six biscuits, soit 30 fr. par mois.

D'une interview de M. de Crisenoy, nous avons appris qu'un tel régime représente pour ces quelques centres une dépense mensuelle de 180.000 fr.! Il y a de quoi frissonner si l'on voulait persister à cette échelle !

Une telle dépense s'avère probablement impossible à courte échéance pour les ressources du Secours national si une aide efficace ne venait pas soutenir l'œuvre. Et c'est pourquoi les maîtres et les maîtresses de nos écoles vont intervenir auprès des familles pour leur demander en toute logique de participer à la dépense pour la moitié de la somme.

S'il est, en effet, des écoliers totalement indigents, pour lesquels le Secours national ne devra pas marchander les sacrifices, il paraît très juste que les familles participent à une dépense qui, en somme, assure à leurs enfants un supplément de nourriture d'autant plus appréciable que les biscuits caséinés, au point de vue médical, s'avèrent comme un fortifiant indiscutable.

Or, les familles qui en ce moment bénéficient pour leurs enfants d'une telle attention du Secours National doivent se dire que leur devoir c'est de l'aider afin que puisse se poursuivre une telle distribution, qui est beaucoup plus avantageuse que tous les suppléments de nourriture.

Que toutes les familles fassent donc leur devoir en répondant à l'appel qui leur est adressé. Parce qu'elles verseront une quinzaine de francs en moyenne tous les mois pour assurer ce régime à leurs enfants, le sacrifice ne sera pas très grand et cela ne dépassera guère, par mois, le prix d'une simple côtelette, avec beaucoup plus de nourriture d'une qualité bien plus substantielle.

Que tous ceux qui s'intéressent à l'enfance, que ceux qui n'ont pas d'enfants à élever n'oublient pas qu'ils ont à compter avec tous ces jeunes, qui sont notre capital. A moins d'être un fieffé égoïste, on doit comprendre que c'est un devoir de bon Français que d'assurer la santé de tous ces jeunes qui s'étiolent et qui demain doivent assurer notre Destin.

Allons-y chacun d'une obole pour le biscuit caséiné, pour sauver l'enfance anémiée, pour préparer notre pacifique revanche de demain. — Ernest LAFON.

INDEFRISABLE sans APPAREIL
sans *Electricité*, sans *Chauffeur* sur la tête. *Plus* de *Fatigue* pour la *Cliente* et ses *Cheveux*.
A la Maison POPOVITCH
20 années de recherches
pour donner le maximum de satisfaction

LUTTEZ CONTRE LES INSECTES QUI ATTAQUENT NOS HARICOTS

Cette année, les haricots sont attaqués par une espèce de charançon, la bruche ou « cussou », petit insecte long d'environ 3 mm. et large de 2 mm., de forme ovale. Il ronge les grains et les perce de multiples trous au point de les rendre invendables et inconsommables.

Il faut donc surveiller attentivement votre récolte de haricots et, si elle présente les moindres traces d'attaques de bruche, effectuez un traitement au sulfure de carbone.

Pour cela, placez vos haricots dans une jarre, ou une barrique, ou une lessiveuse, ou encore dans un coffre. Le récipient étant rempli de haricots, mettez une assiette à la partie supérieure, dans laquelle vous verserez 5 gr., soit environ 4 cm³ de sulfure de carbone par hectolitre de capacité.

Fermez le récipient hermétiquement en le recouvrant, le cas échéant, de plusieurs sacs mouillés ou d'une bâche, pendant au moins 48 heures. Le sulfure de carbone, en s'évaporant, émettra des vapeurs très lourdes qui descendront à travers la masse de haricots et asphyxieront tous les insectes. Avant de livrer les grains au commerce ou de les consommer, pelletez-les vigoureusement, après avoir aéré largement le grenier, pour chasser l'odeur du sulfure de carbone.

Le sulfure de carbone est un produit très inflammable, qu'il faut manipuler avec soin.

A défaut de sulfure de carbone, qui n'existe dans le commerce qu'en très petites quantités, vous pourrez utiliser le bromure de méthyle, dont l'efficacité est certaine et que l'on trouve chez les droguistes et marchands grainiers, etc..., sous des noms commerciaux.

Ce produit se présente en bouteilles pour l'utilisation en grand et sous forme d'ampoules pour désinsectiser les petites quantités.

Pour l'utiliser, on met les légumes secs dans un récipient identique à celui employé pour le traitement au sulfure de carbone. On ouvre la bouteille ou on brise au moyen d'un chiffon l'ampoule contenant le produit et on ferme soigneusement le récipient en évitant les pertes de gaz comme indiqué ci-dessus pour l'emploi du sulfure de carbone.

Outre son efficacité, le bromure de méthyle offre l'avantage de ne pas être inflammable ; de plus, sa toxicité pour l'homme est très relative.

Luttez contre les rats

L'Inspection départementale de la Santé communique :

Que faire si vous avez des rats dans votre maison ?

N'attendez pas à demain pour les combattre et en débarrasser votre appartement. En mettant de l'ordre, en évitant de laisser traîner des débris alimentaires, en fermant les placards, les garde-manger, en bouchant les trous des parquets, vous luttez avec succès contre les rats.

Office du Travail

Les Offices départementaux du Travail du Lot sont classés dans la 3e catégorie.

Monsieur Robert SÉNAC prévient les clients de son père qu'il continu, comme par le passé, le commerce des bois et charbons tenu par M. Léon Sénac et qu'il s'efforcera de donner toute satisfaction à la clientèle.

Chute sur la voie

M. Sablé, mécanicien à Cahors, a fait une chute sur la voie ferrée. Il s'est fait, en tombant, une entorse du genou droit. Il devra observer un repos de 10 jours.

AUX FAMILLES DES TRAVAILLEURS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

Le Commissariat Général à la M.O.F.A. communique : Il est rappelé aux familles désireuses d'envoyer des colis en Allemagne que la reprise des expéditions aura lieu le 17 décembre. En conséquence, il est de votre intérêt de faire parvenir au Centre d'Expédition, 7, av. Jean-Jaurès à Cahors, vos colis, dès maintenant. Adressez en même temps un mandat représentant le montant des frais d'expédition : jusqu'à 1 kilo, 20 fr. 60 ; de 1 à 3 kg., 23 fr. 60 ; de 3 à 5 kg., 30 fr. 10 ; de 5 à 10 kg., 49 fr. 20 ; de 10 à 15 kg., 66 fr. 20 ; et de 15 à 20 kg., 94 fr. 20.

En effet, les colis et mandats non parvenus à l'adresse indiquée ci-dessus trois jours avant la date d'expédition ne pourront partir que la fois suivante.

⁂

Depuis longtemps, les ouvriers partis travailler en Allemagne déploraient le manque de lecture, afin de pouvoir occuper leurs loisirs. Le C.G. à la M.O.F.A. vient de remédier à cet état de choses en créant un magazine à l'usage exclusif des ouvriers partis en Allemagne. « Lecture pour vous », édité sous forme de revue, contient 100 pages. Elle paraîtra tous les quinze jours. Nous y trouvons : un roman de Simenon, un autre de Courteline, une nouvelle de Marcel Aymé, un grand roman de Pierre Benoît, une chanson, musique et paroles, de Maurice Chevalier, des jeux, des pages d'humour, des histoires à raconter, des échos sportifs et enfin un vocabulaire franco-allemand.

« Lectures pour vous » doit être le livre de chevet de tous les ouvriers travaillant en Allemagne ; il leur apportera un peu de la vie du pays, il leur donnera un peu de joie, il les distraira, les amusera, les instruira. Cette revue est éditée en France, à Paris même, spécialement pour eux.

Elle sera, entre la France et eux, un lien nouveau que nous nous efforcerons de rendre toujours plus attrayant.

Les personnes désireuses d'abonner un des leurs, parent ou ami, sont priées d'adresser au Commissariat général à la main-d'œuvre française en Allemagne, 7, avenue Jean-Jaurès, à Cahors, un mandat de 50 fr. représentant le montant de l'abonnement pour 6 numéros, en mentionnant au verso, dans la partie réservée à la correspondance, « Lectures pour vous », et l'adresse bien complète du bénéficiaire en Allemagne.

Nous vous demandons de faire très vite, le tirage étant très limité en raison de la pénurie de papier.

Perception

M. Vitrac, percepteur dans les Deux-Sèvres, est nommé à Puy-l'Evêque, en remplacement de M. Rességuier, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

PALAIS DES FETES

Samedi 11 décembre, soirée 21 h., Dimanche 12, 2 matinées : 1re, 13 h. 45, 2e 16 h. 30, soirée 21 h., Raymond Rouleau, Mireille Balin dans *LA FEMME QUE J'AI LE PLUS AIMEE*. Avec un bon complément. France Actualités.

COMPTOIR IMMOBILIER
ALBERT TULET
9, Allées Fénelon, 9 - CAHORS
Successeur de Mr Flaujac
VENTE & ACHAT D'IMMEUBLES
PROPRIÉTÉS - FONDS DE COMMERCE
TERRAINS -:- GÉRANCE -:- LOCATION
Tél. 74 R. C. Cahors 5.304

LAMES GILLETTE : les 5 lames, 8 fr. 50 ; les 10 lames, 17 fr. Maison POPOVITCH, 4, rue Maréchal-Foch.

BIBLIOGRAPHIE

Un beau livre d'étrennes pour nos enfants

Tout récemment, j'ai reçu des Editions Chantal de Toulouse, un beau livre dont la couverture synthétise en une originale présentation l'imagerie des fastes de notre histoire nationale depuis Vercingétorix jusqu'au Maréchal Pétain.

Dans sa concise simplicité, le titre « France » résume le but de rénover nos sentiments patriotiques, alors que d'aucuns, enclins au découragement, ont pu incriminer le peuple français d'être tombé au plus bas de son étiage au moment de notre si douloureuse défaite.

Ouvrage qui, par sa luxueuse présentation, sa magnifique illustration de Jacques Liazov, par la qualité de sa rédaction où l'on trouve de belles pages de prose rythmée qui contribuent à glorifier la lyrique épopée, ouvrage qui doit insuffler à nos âmes la foi dans les destins de la Patrie, tous les jours plus éprouvée, et l'impérissable confiance en un avenir de « Justice immanente » selon la foi patriotique de notre grand tribun quercynois, Léon Gambetta.

La vie de ces preux qui n'ont jamais désespéré nous ramène à cette mystique qui anima nos valeureux ancêtres aux plus sombres heures de nos revers. Ils sont tous là, présents, faisant la chaîne à travers les siècles, depuis la Gaule jusqu'à la Révolution française, et jusqu'à nos jours.

Parmi toutes ces citations qui résonnent comme des coups de clairon, en exergue des divers chapitres, nous aurions aimé lire celle qui est gravée sur le socle du monument de Cahors à Gambetta.

« Français, élevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des effroyables périls qui fondent sur la Patrie. »

Mais ne chicanons pas M. Saint-Ange sur des détails, aussi importants qu'ils nous paraissent. Son ouvrage se suffit par lui-même et constitue un puissant viatique pour tous les Français et notamment pour la jeunesse. Un tel cadeau d'étrennes à nos enfants doit contribuer à leur éducation spirituelle, sans préjudice du profit que chacun de nous peut en retirer.

Aussi bien nous adoptons volontiers la conclusion des éditeurs : « *France*, un beau livre, une magnifique leçon d'énergie et de foi, un livre dynamique, le livre de la Résurrection. » — Ernest LAFON.

Bicyclettes à moteur auxiliaire

Les propriétaires de bicyclettes à moteur auxiliaire sont invités à déclarer, dans les mairies de leur commune, avant le 15 décembre courant, les véhicules susvisés.

Pour participer aux adjudications

En application de la loi du 16 novembre 1940, sur les autorisations d'opérations immobilières, il est porté à la connaissance du public que toute personne désirant participer à une vente aux enchères a intérêt à solliciter l'autorisation préfectorale le plus tôt possible après l'annonce de l'adjudication.

Explosion d'une batterie

A la suite d'une explosion d'une batterie, M. Lacassagne, mécanicien, demeurant place St-Laurent, à Cahors, a été atteint aux deux yeux par de l'acide sulfurique.

M. le docteur Orliac n'a pu se prononcer sur la gravité des lésions.

EDEN

Samedi 11 décembre et dimanche en soirée à 20 h. 45. Dimanche 2 matinées, *LE PRINCE CHARMANT* avec Lucien Baroux et Renée Faure. Complément et Actualités.

CAHORS

LE PLAN D'URBANISME A CAHORS

Au temps d'avant-guerre, qu'on aurait dû consacrer aux questions d'ordre national et social tandis qu'on le gâchait en affaiblissantes querelles politiques, les municipalités comme le pouvoir central d'ailleurs ont beaucoup trop négligé l'étude et la réalisation des problèmes intéressant l'hygiène et la santé publiques.

Nous avons conscience d'avoir souvent insisté ici-même sur la nécessité et — hélas ! — sur l'urgence des aménagements urbains grâce auxquels on prépare et l'on rend possible l'amélioration des conditions de vie dans les villes. Ces objurgations et ces avertissements étaient, ou peu entendus, ou trop rapidement oubliés. .

Certes, les projets n'ont pas manqué. Le Parlement avait voté de nombreux textes législatifs qui valaient ce qu'ils valaient, mais qui, s'ils eussent été appliqués, auraient tout de même permis de réaliser de sensibles progrès. Seulement, ils restaient généralement lettre morte.

On avait fait des lois concernant l'habitation des classes laborieuses destinées à combattre le taudis — cette honte de la civilisation moderne ; on avait fait des lois touchant les aménagements urbains.

Chaque ville était tenue de dresser un plan d'urbanisme et nous croyons bien nous rappeler que les précédentes municipalités de Cahors en ont souvent discuté. La question est venue maintes fois devant les commissions ou même en séance plénière. Il doit même exister dans les archives municipales un commencement de plan élaboré à la lointaine époque où M. Carlin était adjoint de notre bonne ville. Seulement, il serait curieux — et du reste parfaitement vain — de constater comment il a été appliqué et respecté.

Aujourd'hui la situation est la suivante.

Dans une séance de fin décembre 1942, le conseil municipal a été saisi de la question par M. Colomb adjoint aux travaux publics. Il en résultait que les services municipaux ne disposent d'aucun plan d'ensemble de la ville, ce qui leur crée de grosses difficultés pour tenir à jour les renseignements relatifs aux canalisations diverses qui desservent Cahors en eau, gaz, électricité, évacuation des eaux usées.

De sorte que toute étude d'ensemble de travaux d'amélioration ou d'aménagement est rendue impossible.

Les temps présents imposent des restrictions très dures de main-d'œuvre et de matériaux, M. Colomb proposait qu'on en profitât pour faire effectuer un levé de plan général de Cahors lequel serait indispensable pour étudier rationnellement tout projet possible d'aménagement.

A la suite de ce rapport une discussion suivit. Elle fit apparaître que la zone à lever ne dépasse guère 300 hectares. Les prix actuels de ce genre de travail exécutés par des maisons spécialisées sont de 200 à 250 francs l'hectare. Soit, approximativement, une dépense totale de 75.000 francs.

Et le Conseil municipal vota l'inscription au budget d'un crédit provisionnel de 100.000 francs car il fallait tenir compte des hausses de prix possibles et aussi de l'extension éventuelle de la zone à lever.

La municipalité était chargée par le conseil d'entrer en rapports avec des maisons spécialisées en ce genre de travaux pour un projet de marché qui serait soumis à l'approbation de l'assemblée.

Il s'agit là d'un commencement de réalisation, le premier acte d'une mise en train, celui par lequel on est obligé de débuter.

Il était prêt lorsque de nouvelles dispositions législatives en ont retardé l'exécution.

ETRANGE MARIAGE

par

CONCORDIA MERREL

N° 17

Elle voulait maintenant entrer dans la mêlée. Il était temps, car Rosalie portait son offensive jusque dans le camp ennemi : Talbot n'était ni un dieu, ni même un demi-dieu, mais un homme seulement. Il avait vaillamment lutté contre sa sensibilité, et rien n'est plus difficile, mais il y avait des limites à la résistance d'un homme. Honor reconnaissait qu'en laissant le champ libre à la jeune femme, sous prétexte d'être trop fière pour relever le défi, elle lui faisait la partie belle. Elle prit donc la résolution d'affronter son ennemie sur son propre territoire et, deux jours après, elle alla lui faire une visite.

Rosalie l'accueillit avec une cordialité affectée. Elle ne se faisait pas d'illusions sur le but de la visite d'Honor et dit aussitôt :

— Qu'est-ce que la femme de Quentin Talbot est venue me dire ?

— Puis-je m'exprimer sans ambages ?

— Je vous ai jeté le gant, je vous en prie, ramassez-le !

— Bien. Vous avez écrit : « Homme pour homme. » Je viens vous dire que vous vous engagez dans une pitoyable aventure. Rosalie haussa les épaules dédaigneusement et répondit sur un ton de persiflage :

— Je joue le jeu de la vie.

— Bien plutôt celui d'une femme vaniteuse et égoïste.

Rosalie fronça les sourcils et lança l'interrogation :

— Vous êtes blessée ?

— Du tout... dégoûtée seulement...

— De votre mari, parce qu'il m'a embrassée ?

En disant ces mots, Rosalie tenait ses beaux yeux fixés sur sa visiteuse.

— Non, mais parce que vous avez embrassé mon mari ! répondit Honor du tac au tac !

Le coup porta : une rougeur couvrit les joues et le front de Rosalie : elle ne pouvait oublier que Quentin n'avait pas répondu à ses avances.

— Voyons, Rosalie, continua Honor posément, vous m'en voulez parce que vous croyez que j'ai essayé de vous voler votre mari. Eh bien ! vous vous trompez. A dire la vérité, je n'ai jamais eu même de sympatie pour lui et depuis le soir de votre bal, je l'ai en horreur. La honte et la colère m'envahissent quand je pense à sa conduite avec moi. Il m'a tendu un vrai guet-apens en même temps qu'il vous trahissait ! En toute conscience, je puis vous assurer que je ne suis responsable de rien.

— Quoi qu'il en soit, dit Rosalie pensivement, le fait est que vous me l'avez volé. Il est fou de vous. Il m'humilie à cause de vous.

Honor sentit aussitôt qu'elle n'arriverait pas à convaincre son adversaire de sa loyauté. Elle répondit à voix contenue :

— J'en suis fâchée, plus fâchée que je ne puis dire. Mais si vous croyez avoir des raisons de m'en vouloir, Rosalie, malgré mon innocence, pourquoi punissez-vous Quentin ?

— « Homme pour homme », fit Rosalie. Vous m'avez pris l'homme que j'aime, je veux vous punir, vous, en vous volant l'homme que vous aimez.

Honor se leva brusquement. Dans son trouble, son indignation, une idée venait de lui traverser l'esprit. Alors Rosalie pensait que son mariage avec Quentin était un mariage d'amour ? Si elle lui avouait la vérité, Rosalie renoncerait-elle à sa vengeance ?

Un rire moqueur interrompit ces réflexions. Rosalie dit :

— Je sais à quoi m'en tenir : c'est moi que Quentin aime, qu'il a toujours aimée, qu'il aimera toujours. Il vous a épousée par dépit. Ne le saviez-vous pas ? Vous a-t-il fait croire qu'il répondrait à votre amour ?

Honor regarda sa rivale en face.

— J'ai su dès le début que Quentin vous aimait : il me l'a dit avant notre mariage. Il ne m'a jamais trompée... Quentin est incapable d'une supercherie de ce genre. Il est sincère en tout. Et c'est la sincérité même des ses sentiments pour vous qui vous laisse encore quelque influence sur lui. Avec une nature comme la sienne, une blessure d'amour se ferme difficilement.

Un sourire de vanité triomphante passa sur les lèvres de Rosalie. Tout en jouant avec un long rang de perles qu'elle portait autour du cou, elle dit :

— Vous me paraissez avoir une haute opinion de Quentin ?

— En effet, et j'ai de bonnes raisons pour cela. C'est pourquoi je suis venue vous demander de laisser Quentin tranquille, de lui donner la chance de se remettre de son amour pour vous.

— Et que puis-je faire ?

— Vous pouvez assurément ne pas faire certaines choses.

— Lesquelles ?

— Vous le savez mieux que moi.

Rosalie leva les épaules.

Honor reprit :

— Si j'étais maîtresse de mes actions, je ne verrais plus votre mari de ma vie !

— Que m'importe ce que vous feriez ou ne feriez pas ! dit Rosalie avec un éclair de colère dans les yeux. Ce qui m'intéresse, c'est l'attitude de mon mari envers vous et il ne m'a pas laissé d'illusions sur les sentiments qu'il éprouve pour vous.

— Je ne puis que répéter que j'en suis désolée.

— Cela ne m'impressionne pas.

Un long silence suivit. Honor se rendit compte de l'inutilité de sa démarche. Toutefois elle ne voulait pas abandonner encore la partie : elle se rappelait l'expression des yeux de Quentin quand elle avait proclamé sa foi en lui ; ce souvenir lui donna le courage de tenter un dernier effort.

Après un long silence, elle demanda :

— Alors, rien de ce que je pourrais dire de vrai, de sincère, ne peut vous émouvoir ?

— Ai-je l'air émue ? demanda Rosalie d'un ton sarcastique.

— Et vous êtes bien résolue à poursuivre votre œuvre de dévastation ?

— Absolument.

— Rien ne peut vous fléchir ?

— Rien.

— Eh bien ! je veux, tout de même, lutter encore !

Les yeux de Rosalie brillèrent. Elle dit d'un ton qu'elle s'efforçait de rendre nonchalant.

— Et quel est votre plan de campagne ? Dicky est-il votre objectif ?

— Dicky ? répondit Honor avec mépris. Oh ! non ! Mais puisque Quentin vous a placée sur un socle, comme une idole... Je vais tout faire pour vous abattre !

— Vous avez la prétention de guérir Quentin de son amour pour moi ? Comment vous y prendrez-vous ?

— Je le rendrai amoureux de moi, répondit Honor froidement.

Rosalie la regarda en silence pendant quelques instants, puis elle demanda :

— Vous croyez que c'est possible ?

— Je ne vois pas pourquoi je ne réussirais pas.

— Le fait qu'il m'a aimée et qu'il m'aime encore ne vous épouvante pas ?

— On dit qu'il est facile d'attraper un cœur au rebondissement.

— Alors, vous êtes sûre que son cœur est lancé pour le rebondissement ?

— Je ne suis sûre de rien, excepté que je ne vous laisserai pas continuer de vous jouer de mon mari.

— Alors, l'idée de le rendre amoureux de vous est une mesure désespérée ?

— Excepté que je n'en suis pas désespérée du tout.

ETAT-CIVIL

du 3 au 10 décembre 1943

Naissances

Nonette Joselyne, rue du Bousquet, 14.
Peyriès Guy, rue Wilson.
Mettan Jean-Pierre, rue Wilson.
Cabrignac Jean-Pierre, rue Wilson.
Rivière Claude, rue Jean-XXII, 24.
Lafon Suzanne, impasse Séguier.

Publications de mariages

Theil Pierre, typographe, et Graciannette Renée, S.P.
Cantayre Jean, cultivateur, et Ilbert Simonne, S.P.
Reddet Antoine, garde-communications, et Monsarrat Gabrielle, couturière.

Mariage

Péchoutou André, cultivateur, et Roques Odette, cultivatrice.

Décès

Podloubuy Georges, manœuvre, 61 ans, rue Wilson.
Bérenguer Armand, retraité, 57 ans, rue Wilson, 36 *bis*.
Chardin Théophile, ancien boulanger, 78 ans, rue du Cheval-Blanc, 5.
Bès Benjamin, retraité P.T.T., 70 ans, rue V.-Hugo, 14.
Ferré Liberto, 5 ans, rue Wilson.
Munier Pierre, employé d'assurances, 53 ans, rue Wilson.
Couderc Ludovic, employé S.N.C.F., 43 ans, rue Jean-Vidal, 84.
Grelet Jean, retraité, 85 ans, route de Lacapelle.

Naissance

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de Joël Darnault. Tous nos compliments aux heureux parents, le capitaine et Mme Robert Darnault, ainsi qu'aux grands-parents le colonel et Mme Darnault à Toulouse et M. et Mme Feydel nos sympathiques compatriotes.

Nécrologie

C'est avec un bien vif regret que nous avons appris la mort de M. Grelet, décédé en son domicile à Cabazat, à l'âge de 83 ans.

Mécanicien au château d'eau de Cahors pendant de longues années, il assura à la satisfaction générale le service de distribution des eaux de notre ville, à une époque où le matériel de pompage était assez précaire.

C'est une vieille figure cadurcienne qui disparaît et qui ne laissera que des regrets.

Nous nous inclinons devant la dépouille mortelle du regretté disparu et nous prions Mme Vve Grelet, M. François Grelet, le garagiste bien connu, Mme et M. Darche de vouloir bien agréer l'assurance de nos vives et sincères condoléances.

Démonstrations ménagères

Des démonstrations ménagères auront lieu lundi 13 décembre, salle des Artisans, de 15 à 16 h. Entrée libre. Toutes les mères de famille y sont cordialement invitées. Une surprise est réservée aux jeunes mamans.

Vol d'essence

Dans la nuit du 6 au 7 décembre, le dépôt d'essence Station-Service, place des Carmes, à Cahors, a été cambriolé.

Une importante quantité d'essence a été emportée. Plainte a été portée. Une enquête est ouverte par la police.

Conférence renvoyée

La conférence qui devait avoir lieu mardi prochain 14 décembre, au Palais des Fêtes, et que nous avions annoncée dans notre précédent numéro, est renvoyée à une date ultérieure.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 12 décembre et le lundi jusqu'à midi par la pharmacie Mirouze.

Quintonine

Visa 646-P-2820

Les Sports

STADE CADURCIEN FOOT-BALL ASSOCIATION

CHAMPIONNAT DES PYRENEES

Demain dimanche à 14 h. 30 en championnat des Pyrénées (promotion d'honneur) le Stade cadurcien s'opposera à l'équipe de Fleurance.

En lever de rideau, les Juniors du Stade rencontreront Moissac, en championnat des Pyrénées.

Deux belles parties en perspective auxquelles les sportifs cadurciens ne manqueront pas d'assister.

SPORT-BOULES

Dimanche 12 décembre, à partir de 14 h., boulodrome de la place Thiers, ouverture du 4e championnat des maîtres-joueurs, organisé par le journal « La Dépêche ». Inscriptions à 13 heures 30. Chaque joueur devra se munir de trois boules.

Confiserie de novembre

Une ration de 125 gr. de produits de confiserie est allouée au titre du mois de novembre 1943 aux consommateurs des catégories E, J1, J2 et V.

Cette ration sera délivrée en échange du ticket DH de la feuille de denrées diverses du mois de novembre 1943.

Chocolat de novembre

Une ration de chocolat est allouée au titre du mois de novembre aux consommateurs des catégories ci-après : 125 gr. aux consommateurs J1 et V ; 250 gr. aux consommateurs J2 et J3.

Cette ration sera délivrée au fur et à mesure de la mise en place chez les détaillants, en échange du ticket DK de la feuille de denrées diverses du mois de novembre 1943.

Ration de café de décembre

Le taux de la ration de café pour décembre 1943 a été fixé par arrêté ministériel à 150 gr. de mélange de café succédanés dont 15 gr. de café pur.

VENTES et ACHATS
de propriétés
AGENCE
CYRILLE VAISSIÉ
2, rue Portail-Alban, 2
CAHORS (Lot)
Tél. 662 R. C. Cahors 4.365

IRONS-NOUS A LA GUERRE CIVILE ?

La Légion communique :

Nous rappelons que c'est le mardi 14 décembre que M. Tréjaut, instituteur, parlera sur le grand sujet qui hante l'esprit de tous les citoyens soucieux de l'avenir des Français en France : Irons-nous à la guerre civile ?

Cette séance se tiendra au théâtre à 21 h. L'entrée est gratuite.

La guerre civile est un problème d'ordre intérieur.. Il sera traité par un orateur français pour les Français.

Rappelons que cette séance aura lieu au théâtre de Cahors le mardi 14 décembre à 21 h.

Les constipés manquent souvent de bile

C'est la bile, déversée par le foie dans l'intestin, qui provoque l'expulsion des déchets alimentaires et empêche les fermentations. Si le foie n'en produit pas assez, il y a constipation et gaz. Un comprimé Vichybol au repas du soir y remédiera. Vichybol, aux plantes laxatives et au sel Vichy-Etat, active foie et intestin et procure des évacuations régulières sans coliques. Vichybol : 9 fr. 50, ttes phies. Visa 846 P. 2848.

CAHORS

Montcuq

Foire du 4 décembre. — Cours pratiqués : Gros bœufs de travail, de 25.000 à 30.000 fr. ; attelages moyens, de 18.000 à 22.000 fr. ; vaches de travail, de 14.000 à 15.000 fr. ; génisses, de 12.000 à 13.000 fr. ; taurillons, de 11.000 à 14.000 fr., le tout la paire ; vaches laitières, de 8.000 à 9.000 l'une.

Suivant rendement : bœufs gras, de 425 à 750 fr. ; vaches grasses, de 325 à 550 fr., les 50 kg. ; veaux, de 13,40 à 19 fr. ; agneaux, de 14 à 15 fr. ; moutons gras, de 12 à 14 fr., le tout le kilo, poids vif ; brebis d'élevage, de 550 à 650 fr. pièce.

Porcelets, à la taxe, c'est-à-dire à raison de 46 fr. le kg.

Foies gras : de canard, de 250 à 280 fr. ; d'oie, de 450 à 480 fr. ; truffe, de 80 à 100 fr., le tout le kilo.

Plants rupestres, de 280 à 300 fr. ; producteurs directs, de 300 à 400 fr., le tout le cent.

Arbres fruitiers : d'un an, 80 fr. ; de deux ans, 110 fr., l'un.

Oignons à planter, 15 fr. le cent ; légumes abondants aux cours de la taxe.

Prochaine foire le 31 décembre.

Prayssac

Imposition en bovins. — La commune de Prayssac est imposée de 8.470 kg. de bovins, qui devront être amenés à Puy-l'Evêque le vendredi 17 décembre. Les personnes désireuses de se défaire de leurs bêtes sont priées de se faire connaître à la mairie.

Réunion. — Tous les propriétaires de bovins sont invités à assister à une réunion qui aura lieu à la mairie le dimanche 12 décembre à 11 h. 30.

Objet : réquisition du 17 décembre et compte rendu de la dernière.

Ramassage des volailles. — Le Comité central du ravitaillement informe les personnes imposées en produits de basse-cour que le collecteur sera à Prayssac à 13 h. 30, devant la mairie.

Croix-Rouge. — Cette dernière communique qu'une confection de colis pour les prisonniers aura lieu le lundi 13 courant et le mercredi 22, de 14 heures 30 à 16 h. 30, au lieu habituel.

Puy-l'Evêque

Conférence. — Mardi soir à 21 h., dans la salle des fêtes, eut lieu, sous la présidence de Mme Virebent, présidente locale de la Croix-Rouge, une conférence sur le sujet suivant : « Les secouristes de la Croix-Rouge ». C'est le Dr Delbreil qui, en l'absence de M. Gipoulou, pharmacien, retenu par un deuil tout récent, développa les services qu'a rendus dans le monde entier la Croix-Rouge. Il termina son exposé en faisant appel à la jeunesse et surtout aux jeunes filles en les invitant à se faire inscrire en vue d'assister aux cours de secouristes qui vont fonctionner incessamment à Puy-l'Evêque. Ensuite, un beau film de circonstance passa sur l'écran, montrant tous les bienfaits de la Croix-Rouge. La soirée se termina par les remerciements que Mme Virebent adressa à M. le Dr Delbreil, et le public se retira satisfait de cette bonne soirée.

Avis du Comité d'accueil des enfants évacués. — Soixante-cinq familles dévouées de Puy-l'Evêque ont accepté généreusement la lourde charge d'héberger les enfants évacués de la région parisienne.

La justice commande une équitable répartition des charges. Dans ce sens, plusieurs familles — qui pour diverses raisons n'ont pu se charger d'un enfant à domicile — ont déjà fait savoir qu'elles désireraient contribuer aux frais d'hébergement. Dans ce but, une « Caisse de solidarité » est constituée à Puy-l'Evêque. Toute la population en comprendra l'équité et l'urgence. Les versements doivent dès maintenant se faire à la mairie où la liste des donateurs sera affichée tous les mois. Tous les mois, en effet, les familles nourricières ont la charge des enfants. Tous les mois également, toutes les autres doivent apporter leur contribution.

Carnet rose. — Nous enregistrons avec plaisir la naissance de deux superbes jumelles, prénommées Hélène et Marie-Madeleine, chez les époux de Malviusky-Dantchenko, [illegible] propriétaires-exploitants lieu dit « Laprade ». C'est leurs 6e et 7e enfants. Compliments au papa, bonne santé à la maman et belle prospérité aux deux nouveau-nées.

Nécrologie. — Lundi matin ont eu lieu au cimetière de Puy-l'Evêque les obsèques de M. Bosq Antoine-Euphémie-Rubens, âgé de 67 ans, ancien agent du Métro de Paris. A sa fille éplorée, nous adressons nos sincères condoléances.

Série d'accidents. — M. Lapouge Armand, charpentier, travaillant à la Ruche Méridionale, glissa dans l'escalier et se fractura la 6e côte du côté droit. Une incapacité de travail de 30 jours lui a été octroyée ; — M. Constant Louis, cantonnier, en rentrant de son travail, fit une chute de bicyclette qui lui occasionna une atteinte d'hémorthorose à un genou, 15 jours de repos lui seront nécessaires ; — Mme Denuc Hélène, ouvrière porcelainière à l'usine Virebent et Cie, est tombée en portant une planche dans l'atelier du brossage. Dans sa chute, elle s'est contusionnée, 8 jours de repos lui ont été ordonnés.

Gayrac-Montcuq

Pour le Secours National. — Nous sommes heureux de signaler le beau geste de la famille Lafage, de Gayrac, qui a versé au Secours National la somme de 300 fr. représentant le produit d'une quête faite parmi les invités du mariage de M. Lafage, fils. Nos vives félicitations et nos vœux de bonheur.

Castelnau-Montratier

Alcool à brûler. — Une distribution d'alcool à brûler sera effectuée à tous les titulaires de la carte d'alimentation catégorie « E ».

Pouvoir marcher sans canne !

Ambition modeste, et dont la réalisation comblerait de joie bien des rhumatisants. Rappelons à ceux que les douleurs paralysent ainsi, la grande efficacité du Gandol. Calmant énergique, le Gandol maîtrise très vite la douleur. C'est, en outre, un éliminateur de l'acide urique. Il procure un soulagement durable. Ttes phies : 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Visa 846 P. 2676.

FIGEAC

Figeac

Une vache cause un grave accident. — M. Jung, 19 ans, travailleur aux usines Ratier de Figeac, passait à bicyclette au moment où passait une vache affolée par un chien. La bête ayant fait un violent écart renversa le cycliste, le blessant au visage, lui brisant une jambe, et mettant la bicyclette en piteux état. Le blessé a dû être transporté à la clinique. Nous formons des vœux pour sa prompte guérison. Quant au chien trop ardent, il sera à surveiller de près.

Nos sapeurs-pompiers. — A l'occasion de la Ste-Barbe, leur fête patronale, nos pompiers ont fait de l'exercice avec leur moto-pompe et matériel d'incendie, pour tenir ce matériel en état de fonctionnement immédiat et se maintenir eux-mêmes en pleine forme.

Etat civil du mois de novembre. — Naissances : Joseph Révaterra, avenue Gambetta ; Geneviève Cheyrouse, avenue Joffre ; Danièle David, rue Emile-Zola ; Nicole Liauzun, rue de Clermont ; Claude Jeanjean, rue Roquefort ; Hector-Floréal Tudela, rue Caviale ; Jean-Pierre Lesme, place Lascombes ; Catherine Schneider, Hôtel des Carmes ; Jean-Claude Despoux, rue d'Aujou ; Josette Bray, rue Caviale.

Décès. — Albert Delmas, 74 ans, rue Tomfort ; Alain Geny, 11 mois, Boulevard Wilson ; Antoine Bourdeloux, 70 ans, rue Tomfort ; Anna Auriez, Vve Calamy, 80 ans, rue de la République ; Mathilde Boutarie, Vve Cavalier, 80 ans, place Champollion ; Auguste Issalys, 89 ans, quai Legendre ; Henri Jouffroy, 72 ans, à Roussille ; Marie Cavalerie, Vve Groc, 77 ans, avenue Clemenceau ; Marie Donadieu, Vve Rougeyrolles, 71 ans, rue Orthabadial ; Josette Bray, 1 jour, rue Caviale.

Le **BON D'ÉPARGNE**

est émis au porteur et RAPPORTE UN INTERÊT DE 3 % dont la moitié est payable à la souscription. Il est exempt de tous impôts présents et futurs touchant les valeurs mobilières et bénéficie des mêmes facilités que le Bon du Trésor.

En outre,

Le **BON D'ÉPARGNE**

peut être remboursé à toutes époques, sur demande du porteur.

N dans certains cas précis (maladie grave, intervention chirurgicale, invalidité, naissance, mariage, décès, acquisition d'un bien rural, sinistre, retour de captivité, etc...)

d'une manière générale
en cas d'évènement imprévu et de caractère exceptionnel entraînant pour le porteur la nécessité de mobiliser tout ou partie des bons qu'il détient.

On souscrit aux BONS D'ÉPARGNE dans toutes les Caisses publiques, les Perceptions, les Bureaux de Postes, à la Banque de France, aux Caisses d'Épargne, dans les Banques, chez les Notaires, etc...

Rosalie la regarda :

— Croyez-vous que Quentin vous sera reconnaissant, quand il verra clair dans votre jeu ?

— Il ne s'apercevra peut-être pas de ma tactique.

— J'imagine que vous le mettrez vous-même au courant, insinua Rosalie en faisant une moue.

— C'est bien possible. D'ailleurs, ajouta Honor d'un ton moqueur, j'ai l'habitude de ne rien cacher à Quentin.

— Rien ?

— Jusqu'à présent.

— Dans ce cas, avant votre mariage, vous avez dû lui déclarer, malgré l'indifférence qu'il vous témoignait, que vous l'aimiez.

— Non.

— Alors, vous avez dissimulé l'essentiel. Tout le monde sait pourtant que Quentin vous a épousée par dépit et qu'en revanche vous avez fait un mariage d'amour.

Honor réfléchit quelques instants ; si elle affirmait qu'elle n'aime pas Quentin d'amour, peut-être cette méchante femme abandonnerait-elle sa vengeance ? Honor lui dirait qu'elle n'éprouve pour Quentin qu'une sincère amitié et Rosalie comprendrait peut-être qu'elle ne réussirait pas à faire payer à Honor le prix de la trahison de Dicky. Toutefois, il lui coûtait beaucoup de livrer son secret à sa rivale. Elle dit d'une voix hésitante :

— Vous croyez avoir une arme contre moi... vous vous trompez : je n'ai pas épousé Talbot par amour.

Rosalie, stupéfaite, considéra Honor d'un air méfiant :

— Dans ce cas, au nom du ciel, pourquoi l'avez-vous épousé ?

— J'avais mes raisons.

— Quentin les connaît-il ?

— Je vous ai dit que je ne lui cachais rien.

Rosalie comprit qu'elle perdait du terrain. Elle demanda avec une colère contenue :

— L'aimez-vous maintenant ?

— Vous me posez une question bien indiscrète.

— Avez-vous communiqué à Quentin votre opinion sur moi ?

— Explicitement !

— Qu'est-ce que vous lui avez dit ?

— Je lui ai recommandé de ne pas prendre au sérieux le jeu où vous voulez l'attirer !

— C'est donc pour cette raison... s'écria Rosalie soudain furieuse...

— ...Que vous en avez été réduite à l'embrasser malgré lui, l'interrompit Honor. Mais changeant aussitôt de ton, elle continua : Non, ce n'est pas la véritable raison. Si Quentin n'a pas cédé à vos avances, c'est parce que ses idées sur tout ce qui est sacré dans la vie diffèrent des vôtres autant que le ciel et la terre !

En prononçant ces derniers mots, la voix d'Honor tremblait d'émotion. Elle fit quelques pas vers la porte... puis se retournant, elle ajouta :

— S'il n'en était pas ainsi, je ne m'occuperais pas de lui.

— Si votre intervention n'est pas plus efficace pour Quentin que votre intervention auprès de moi aujourd'hui, à votre place, j'abandonnerais la partie !

— Je ne l'abandonnerai pas...

— Moi non plus.

— C'est une nouvelle menace ?

— Prenez-le comme vous l'entendrez, répondit Rosalie d'un air détaché.

Dès qu'Honor fut partie, Rosalie ne dissimula plus son agitation. Honor avait-elle bluffé ou avait-elle dit la vérité en affirmant qu'elle n'avait jamais été amoureuse de Quentin ? Rosalie était forcée de reconnaître que, dans ce dernier cas, sa vengeance se trouverait émoussée. Mais alors si Honor ne s'était pas mariée par amour, elle avait dû avoir un motif secret qu'il serait utile de connaître. De toute façon, il fallait dès à présent s'efforcer de contrecarrer les plans de sa rivale. Elle se leva et détacha le récepteur de l'appareil téléphonique.

De son côté, Honor avait besoin de réfléchir. Au lieu de rentrer directement, elle s'engagea dans le Parc. La vie lui apparaissait assez compliquée et sa route assez obscure. Elle se sentait satisfaite toutefois d'avoir finalement pris le parti de relever l'insolent défi de Rosalie. Désormais elle ne pouvait plus reculer. Elle ne revit Quentin qu'à l'heure du dîner. Le souvenir du défi qu'elle avait lancé à Rosalie la fit rougir à la vue de l'intéressé. Ils s'assirent en face l'un de l'autre : il leva sur elle un étrange regard et sourit ironiquement quand il constata qu'elle rougissait.

— Maintenant, madame Talbot, s'il vous plaît, donnez-moi un compte rendu parfaitement véridique de vos faits et gestes cet après-midi, dit-il, dès que Pettigrew, après avoir posé la soupière sur la table, se fut retiré.

Honor rougit plus profondément et pendant quelques instants, elle tint ses yeux obstinément baissés sur son assiette. Puis elle se mit à rire et le regarda en face, en demandant :

— Auriez-vous vû Rosalie ?

— Non.

Elle parut surprise.

— Vous ne me croyez pas ?

— Mais si, je vous crois.

— Alors, je vous ferai une confidence : elle m'a téléphoné.

— Ah ! je comprends. Et que vous a-t-elle dit ?

— Que vous étiez venue lui faire une visite.

— Exact... et... ?

— Que vous n'aviez pas été polie avec elle... en un mot que vous l'aviez insultée.

— Si elle considère la vérité comme une insulte, elle aurait dû agir différemment. Ne vous a-t-elle rien dit d'autre ?

— Beaucoup d'autres choses. Mais je voudrais savoir d'abord ce que vous lui avez dit, vous.

— A peu près ce que je vous ai dit à vous-même, soit que sa conduite est au-dessous de tout.

— Oh ! alors, vous lui avez dit que vous étiez présente au moment de l'incident de l'autre jour ?

— C'eût été bien inutile : elle avait tout machiné pour que je vous surprenne l'un et l'autre.

Talbot la scruta du regard.

— Je ne voudrais pas encourir votre courroux, Honor : vous êtes impitoyable.

— Non, du tout, mais je vois les choses comme elles sont : c'est ce qui lui a déplu.

— Pourquoi vous tourmenter à mon sujet ? Laissez-moi me débrouiller tout seul.

— Quentin, êtes-vous fâché avec moi ?

— Fâché, non, mais dans notre contrat, il n'a pas été question que vous interveniez dans mes démêlés avec la vie et l'amour.

— Ne puis-je le faire, si cela me plaît ?

Il se mit à rire :

— Qu'est-ce qui pourrait bien vous arrêter ? Il se tut un moment et reprit : — Me voici averti : vous préparez un complot contre ma sûreté. Etes-vous disposée à faire spontanément des aveux ?

Leurs regards se rencontrèrent et Honor soutint celui de Quentin doucement ironique :

— Etant donné, dit-elle, que Rosalie a pris soin de vous mettre au courant, est-il bien nécessaire que je vous fournisse des éclaircissements ?

— Ainsi, répondit Quentin en riant, vous vous êtes mis en tête de me rendre amoureux de vous ?

Honor devint écarlate et dit d'un ton posé :

— C'est en effet la menace que j'ai formulée !

— Croyez-vous avoir quelque chance de réussir ?

— C'est précisément la question que Rosalie m'a posée. Ne faites donc pas le perroquet.

— Ne cherchez pas d'échappatoire. Parlez franchement.

— Voyez-vous une raison qui m'enlève toute chance ?

(à suivre).

Caniac

Mariage. — Nous avons le plaisir d'annoncer le mariage, qui a eu lieu samedi 4 courant, de Mlle Marthe Sabrazat, du village de Clavel, avec M. Louis Darnis, de Rueyres. Aux nouveaux époux, nous adressons tous nos vœux de bonheur et de prospérité.

Livernon

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une troisième fillette, Huguette, dans la famille Gibrat. Félicitations aux parents et vœux au nouveau-né.

Saint-Céré

Pour les prisonniers. — Allo !... Allo !... Venez aux concerts organisés par la Diane du Quercy, au profit des prisonniers.

La Diane du Quercy, qui groupe les originaires du Quercy à Paris et de nombreux amis du Terroir, présidée par le commandant Jean Bargues, désirant continuer son œuvre de bienfaisance, organise, au foyer municipal de St-Céré, les 24 décembre de 20 h. 15 à 23 h. 30 et 25 décembre à 14 h. 30 et à 20 h. 30, trois concerts artistiques au profit intégral des prisonniers de guerre et de leurs familles. Ces importantes réunions artistiques de solidarité quercynoise envers ceux qui attendent et qui souffrent derrière les barbelés et dans les Kommandos, grandes victimes des temps présents, seront placées sous le signe de la générosité et de l'union, avec le concours de l'orchestre dirigé par M. Vidal, de l'union chorale et artistique, 35 à 40 exécutants, de Mlle Neuville, d'Elie Lafon, le Tino Rossi St-Céréen, de Germaine Ganiayre, des concerts classiques du Théâtre d'Oc et du Capitole, vedette de la Radio, une agréable surprise, un comique inénarrable, d'Haulbert de l'Opéra, d'une brochette de jeunes filles costumées, futures étoiles, qui danseront le *Beau Danube Bleu*, chanté par la chorale et accompagné de l'orchestre, de 9 artistes de talent, qui ont déjà joué à St-Céré le *Grillon du Foyer*, dont Guy Bonibon, l'excellent comédien, qui interpréteront *Domino*, pièce de Marcel Achard.

Il n'y aura pas de vente aux enchères.

Prix des places : 10, 20, 30 fr.

Journées de location le 24 chez M. Pechbreuil et le 25 chez M. Vertuel. — *Le Comité Directeur.*

Malaises féminins

La nervosité, les malaises qui gâchent la vie de tant de femmes ont un excellent remède dans les Gouttes Florides. Cette préparation végétale régularise la circulation et supprime ainsi bien des ennuis féminins. Recommandées entre 40 et 50 ans. Le flacon de Gouttes Florides : 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité : 16 fr. 30, ttes phies. Visa 846 P. 3354.

GOURDON

Gramat

Nomination. — Nous apprenons avec plaisir que M. Molas, chef de cabinet du préfet de l'Indre-et-Loire, vient d'être nommé secrétaire général de la préfecture de l'Indre-et-Loire.

Nous adressons nos bien vives félicitations à M. Molas, qui est le petit-fils de Mme et M. Souladié, juge de paix honoraire à Gramat.

Service pharmaceutique. — Le service de garde de pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 12 décembre par la pharmacie Landes, avenue Louis-Conte.

Cinéma Olympia. — Samedi 11 décembre à 21 h., Raimu dans « Le Bienfaiteur », avec un bon Complément et France Actualités.

Martel

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer le décès, rue Droite, de M. Baptiste Rouchou, âgé de 81 ans.

Estimé de tous ses concitoyens, il était président de diverses sociétés de notre ville, notamment de la Section des vétérans des armées de terre et de mer. Musicien consommé, il était depuis de longues années organiste à l'Eglise St-Maur de Martel et chef de l'Harmonie martelaise. M. Rouchou était en outre un lettré et un artiste dans l'art du dessin à la plume. Il laisse à notre musée — dont il était le conservateur — des spécimens qui font l'admiration des connaisseurs.

Ses obsèques ont été célébrées le 6 décembre. Un nombreux cortège l'accompagna à sa dernière demeure.

Au cimetière, M. le Dr Durieux, maire de Martel, a prononcé un émouvant discours. Nos condoléances à la famille.

Dégagnac

Les nocturnes récidivent. — Nous avons signalé dimanche dernier que des malfaiteurs s'étaient introduits la nuit, pour la seconde fois, dans le bureau de tabacs de Mme Delbos.

Dans la nuit de vendredi à samedi, et après avoir essayé, mais en vain, de pénétrer dans trois autres établissements, ils ont réussi à pénétrer une troisième fois dans le magasin « Epicerie-Tabacs ».

Mme Delbos, réveillée en sursaut par de petits bruits, s'étant mise à crier de toutes ses forces, alerta les voisins, mais un peu tard, ce qui permit aux visiteurs de disparaître dans l'obscurité des rues.

Plainte a été portée à la gendarmerie, qui enquête une troisième fois pour découvrir les coupables.

Souillac

Cinéma Vox. — Samedi 11, dimanche 12, soirée à 21 h., dimanche matinée à 15 h., Fernandel dans « Simplet », avec un bon Complément et France Actualités.

Nécrologie. — Avec regret nous avons appris la mort de Mme Marie Delmas, domiciliée au hameau des Cuisines, à l'âge de 77 ans. Ses obsèques ont eu lieu lundi 6 décembre. Condoléances attristées à toute la famille.

Nous apprenons avec regret la mort de Mme Vve Jurzac, décédée à l'âge de 75 ans. Ses obsèques ont eu lieu mardi 7 décembre au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Nous adressons à ses enfants et à tous les membres de sa famille l'expression de nos condoléances attristées.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame CHAVALLE, née PLANACASSAGNE ; Monsieur et Madame VAYSSE et leurs fils ; Monsieur et Madame ROUQUIE et leurs filles à Toulouse ; Monsieur et Madame BONDAZ et leur famille à Paris ; Madame Veuve BONDAZ et sa famille à Paris ; Madame Veuve BERBIER ; Madame Veuve PLANACASSAGNE et sa famille à Toulouse ; Monsieur et Madame CONSTANT ; Monsieur Jean-Pierre CHAVALLE à Lyon ; Monsieur et Madame PALAME, née CHAVALLE et leur fils ; les familles PLANACASSAGNE, DELON, CHAVALLE, VIALARD et tous les autres parents

Remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de leur regretté

Jean-Pierre PLANACASSAGNE

Négociant, Propriétaire

du Café des Amis, à Larroque-des-Arcs

dont les obsèques ont eu lieu le 22 novembre 1943.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve BÈS ; Monsieur et Madame MARMIESSE ; Monsieur et Madame VAYSSE ; les familles LANJOU, CALMETTE, MIQUEL et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur BÈS Benjamin

Receveur des Postes en retraite

PETITES ANNONCES

LIVRES D'OCCASION
Mme ESTRADEL
Achat, vente, échange
31, Boulevard Gambetta
(En face le lycée de jeunes filles)
R.C. 4320 — C.P. 15.931 — Cahors

RENTRÉE DES CLASSES. Etudes surveillées. Cours et leçons. Préparation aux examens. Traductions. Surveillance familiale. Exercices individuels de plein air et d'hygiène scolaire.

E. CONTOU, Professeur en retraite, Ex-Directeur-Fondateur de l'Ecole d'Aquitaine. Camp des Monges, Cabessut, Cahors.

Recherchons PIQUETS ET PIEUX, toutes essences, toutes dimensions, disponibles immédiatement. Faire offres très détaillées sur wagon départ grand réseau, lettres de voitures. Ecrire : S.E.C.O., 36, Bd Heurteloup, Tours.

Recherchons BOIS ESSENCES DURES, rondins 1 mètre longueur, 15 à 30 cm. diamètre, bien droits. Faire offres par écrit, sur wagons départ grand réseau. S.E.C.O., 36, Bd Heurteloup, Tours.

POUR VOS CADEAUX !

Vous trouverez un choix incomparable de : lampes de chevet, lampes de bureau, lustrerie, plafonniers, à la

MAISON DE L'ELECTRICITE
Maurice ANTILOGUS
8, rue Président-Wilson, Cahors

On demande pour commerce, centre Cahors, l'après-midi, PERSONNE SERIEUSE, 25 à 30 ans, écrivant et comptant bien. S'adresser : Office du Travail. Visa n° 394.

On demande FEMME pouvant disposer d'une ou deux après-midi par semaine pour faire ménage. S'adresser : Mlles Bonnet, 1, avenue Jean-Jaurès, Cahors. Visa n° 395.

Pour cause double emploi, CHEVRE A VENDRE. Mettra bas en février. S'adresser à Edouard Pérez, métayer chez M. Chaumont, à Labéraudie.

A vendre PETITE PROPRIETE, 14 hectares ; polyculture, bon rapport, petit prix. Ecrire : Rollin, 1, rue des Capucins, Cahors.

TEINTURERIE VIALA, à Cahors, demande des ouvrières et une apprentie repasseuse. Visa n° 397.

AGENT GENERAL d'importante AFFAIRE DE CONTENTIEUX demande représentants régionaux auprès industriels et commerçants pour département Lot. Couturas, Eymoutiers (H.-V.).

SECRETAIRE, STENO - DACTYLO, comptabilité, longue pratique, cherche place d'avenir dans commerce ou industrie. Ecrire : M. Dupuis, 1, rue des Capucins, Cahors, n° 38.200.

Société des Etudes du Lot

Séance du 6 décembre 1943

Présidence de M. IRAGUE

Présents : MM. d'Alauzier, Calmon, Cassot, Delfau, Feyt, Fourgous, Iche, Laubat, Lucie, Lury, Mas, Intendant général Mazars, Molinier, Monteil, Pouget, Prat, chanoine Sol, Thévenin, Toirot.

Excusés : Mme Jo-Delpech, MM. Bousquet et Dr Cany.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Elections comme membre résidant : de M. Malvy ; *comme membres correspondants :* de MM. Pierre de Valon, Picou et Ruayres.

Présentations comme membres correspondants : de M. Jouglas, contrôleur technique principal à la S.N.C.F., 1 *bis* avenue de la Liberté à Brive, par M. le chanoine Sol et M. Irague ;

— de M. Raymond Landes, 2, rue de Nesles, à Paris (VIe), par MM. J. Calmon et Teyssonières ;

— de M. Bourdarie (Louis), notaire à St-Germain-du-Bel-Air ;

— de M. Georges Pagès, 50, avenue de Port-Royal, à Paris (Ve) ;

— de M. Henri Périé, 16, rue de la Liberté, à Carcassonne (Aude) ;

— de M. Joseph Hermet, 173, avenue Thiers, à Bordeaux (Gironde),

par MM. Frédéric Bergounioux et Lucie.

M. le secrétaire général donne lecture des lettres de remerciements de MM. P. Decros et Conquet, élus membres de la Société.

Puis il adresse, au nom de la Société, ses félicitations à Mgr Calvet, pro-recteur de l'Institut Catholique de Paris, qui vient d'être élevé par sa Sainteté Pie XII à la dignité de Protonotaire apostolique.

Dons : de M. Laubat, d'une trentaine de bulletins de la Société (1924-1941) ; *de M. Pierre de Valon*, d'une collection de tirages à part des travaux de son père, feu M. Ludovic de Valon, ancien président d'honneur de la Société.

La Société remercie chaleureusement les donateurs.

M. Calmon rend compte des publications reçues et signale comme intéressant le Quercy, dans le *Bulletin des Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse* (tome IV, 1942), un article biographique sur M. Henri Ramet ; une étude de M. F. Bergounioux sur « *Les fondements géologiques du régionalisme français* » ; une étude de M. Joseph Pradelle sur « *Les maîtres verriers de la Normandie et de la Cère (Lot)* ».

Dans la revue « Quercy », un article de M. Lucie sur les sorciers ; dans « L'Action française », du 29 novembre dernier, une analyse du dernier ouvrage de Mgr Calvet, « Témoins de la conscience française », sous la signature de Roger Vercel.

Le même donne connaissance : 1° de la circulaire 21, du 18 novembre, informant la Société que l'Assemblée générale de la Fédération des Sociétés savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne aura lieu le 18 décembre prochain à Toulouse à la Faculté des Lettres ; 2° de la circulaire n° 22, donnant un programme des questions et des sujets des travaux à présenter au prochain Congrès d'Etudes de la Fédération qui se tiendra à Pau en mai 1944.

Le même encore lit un sonnet de M. Coly, intitulé « Le Soja ».

M d'Alauzier donne communication d'une étude sur les tombeaux d'Espagnac. Il a envoyé au Musée des Monuments Français et au Musée de l'Armée la description des costumes des gisants, en vue de leur datation. d'après le Musée de l'Armée, le tombeau du chevalier ne peut être antérieur à la fin du XIVe siècle : il est donc probable que c'est celui de Marquès de Cardaillac, conformément à la tradition. Par contre, d'après le Musée des Monuments Français, le costume de l'effigie féminine est celui d'une Dame du XIVe siècle, plutôt que celle d'une prieure.

La prochaine séance de la Société aura lieu le lundi 10 janvier 1944. L'ordre du jour étant épuisé, la Compagnie se réunit en Assemblée générale.

⁂

Assemblée générale

La Société des Etudes, réunie en Assemblée générale, procède au renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'administration.

Sont réélus : MM. Irague et Calmon.

En remplacement de M. le chanoine Sol, nommé président d'honneur, M. l'abbé Tulet est élu membre du bureau.

M. Prat est élu secrétaire des séances en remplacement de M. Rigaudières retiré à Brive.

M. Irague donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale de 1942.

Des félicitations sont adressées à M. F. Bergounioux pour le nombre des nouveaux membres qu'il a présentés à la Société des Etudes.

Devant les difficultés présentes pour organiser une manifestation pour commémorer le 7e centenaire de la naissance du Pape Jean XXII, il est décidé de la renvoyer en 1945, selon les possibilités.

Sur la proposition de M. Fourgous, il est décidé de la reprise d'une séance annuelle publique (dimanche du début de novembre) ; le lendemain, sera célébré une messe annuelle à la mémoire des membres décédés de la Société.

Il est également décidé de signaler à l'avenir, dans l'annonce de chaque prochaine séance, les communications qui y seront faites.

⁂

Le bureau est ainsi constitué pour 1944

Présidents d'honneur : MM. les chanoines A. Foissac et E. Sol, M. Armand Viré.

Président : M. Ch. Irague.

Vice-président : M. J. Fourgous.

Secrétaire général : M. J. Calmon.

Secrétaire des séances : M. R. Prat.

Bibliothécaire : M. M. Teyssonières.

Trésorier : M. F. Bousquet.

Conseil d'administration : Les membres du bureau et MM. Feyt, Laubat et abbé Tulet.

Tiers renouvelable en janvier 1945 : MM. Feyt, Laubat, Prat.

Commission du Bulletin : Les membres du bureau et MM. Iches et Moulinier.

Délégué à la Fédération des Sociétés académiques et savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne, MM. J. Fourgous et E. Lafon.

Délégué auprès de la Société archéologique du Midi de la France pour la conservation des monuments historiques du Lot, M. J. Fourgous.

Toutes Ventes Immobilières et Commerciales sans aucuns frais

CABINET IMMOBILIER

25e année -- R. C. 1662

J. DELLARD, 1, rue Mr. Joffre, CAHORS

Expertises & renseignements gratuits

Prêts hypothécaires

ETUDE DE Me BOUYSSOU Jean-Léon
Licencié en droit
Notaire à Cahors

DEUXIEME AVIS

Suivant acte passé devant Me BOUYSSOU, notaire à Cahors, le dix-huit novembre mil neuf cent quarante-trois, enregistré le dix-neuf novembre mil neuf cent quarante-trois, volume 787, folio 3, numéro 12,

Madame REBIT Jeanne-Marie, veuve de Monsieur VAYSSIÉ Maurice, demeurant à Cahors, Allées Fénelon,

A vendu à Monsieur CHEVALIER Jean-Auguste, propriétaire, domicilié à la Grézette, commune de Caillac,

Le cabinet immobilier qu'elle exploite à Cahors, Allées Fénelon, comprenant : l'enseigne, la clientèle attachées audit cabinet immobilier, la carte professionnelle dont elle est nantie en cette qualité, et connu sous le nom d'Agence immobilière du Quercy.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de Me BOUYSSOU, notaire à Cahors.

Avis de la présente vente a été donné dans le *Bulletin officiel* des ventes et cessions de fonds de commerce le 8 décembre 1943.

Les oppositions devront être faites, à peine de forclusion, dans les vingt jours de la présente insertion au domicile élu par les parties, à Cahors, chez Maître BOUYSSOU, notaire.

Pour deuxième avis, Signé: BOUYSSOU, notaire.

ETUDE DE Me Henri MELLAC
Notaire à Cahors
83, Boulevard Gambetta, 83

Suivant acte reçu par Me Henri MELLAC, notaire à Cahors, le 30 novembre 1943, enregistré à Cahors (A.C.) le 2 décembre 1943, volume 787, folio 9, numéro 40, Madame Yvonne-Marie-Louise LAGARDE, sans profession, épouse de Monsieur Jean-Justin BERLAND, demeurant à Paris (16e), rue Fantin-Latour, numéro 16, a concédé la jouissance à titre de location pour une durée de trois, six ou neuf années, à compter du 1er décembre 1943, à Madame Germaine LADES, sans profession, Veuve de Monsieur Abel COLONGE, demeurant à Décazeville, faubourg de Fontvergne, d'un fonds de commerce de café-restaurant, exploité à Cahors, rue Saint-André, numéro 10, comprenant : le nom commercial, l'enseigne, l'achalandage, la grande licence de boissons et le matériel.

Madame COLONGE devant exploiter ledit fonds pendant la durée de la location pour son compte personnel et à ses risques et périls.

Pour avis. — Henri MELLAC.

ETUDE DE Me Henri MELLAC
Notaire à Cahors
83, Boulevard Gambetta, 83

Suivant acte reçu par Me Henri MELLAC, notaire à Cahors, le 30 novembre 1943, enregistré à Cahors (A.C.) le 2 décembre suivant, volume 787, folio 9, numéro 39, Madame Paulette ROUSSY, restauratrice, épouse de Monsieur Camille VIDAILLAC, demeurant à Cahors, rue Saint-André, numéro 10, a vendu à Madame Yvonne-Marie-Louise LAGARDE, sans profession, épouse de Monsieur Jean-Justin BERLAND, demeurant à Paris (16e), rue Fantin-Latour, numéro 16, un fonds de commerce de café-restaurant, exploité à Cahors, rue Saint-André, numéro 10, comprenant : le nom commercial, l'enseigne l'achalandage, la grande licence des boissons et le matériel.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 1er décembre 1943.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 20 jours de la seconde insertion en l'étude de Me MELLAC, notaire à Cahors, domicile élu.

Pour première insertion. — Henri MELLAC.

Aux termes d'un acte sous-seing privé fait à Figeac le 29 novembre 1943, déposé au rang des minutes de Maître Jean CALMON, notaire à Figeac, à la date du même jour, le tout enregistré,

Monsieur BERGÈRE Ernest, Industriel, demeurant à Lavelanet (Ariège),

et Monsieur FOURCADE René, garagiste, demeurant à Figeac, rue Prat, n° 1,

Ont formé entre eux une société à responsabilité limitée, ayant pour objet l'exploitation d'un fond de commerce d'exploitation forestière, carbonisation, bois en gros et scierie, exploité actuellement à Figeac, quai Legendre, n° 12, et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières s'y rattachant directement ou indirectement.

La dénomination de la Société est « Société Figeacoise d'exploitation forestière ».

La raison et la signature sociales sont « Société Figeacoise d'exploitation forestière ».

Le siège social est fixé à Figeac (Lot), rue Prat, n° 1.

La durée de la société est fixée à vingt années à compter du jour de l'acte, et pour finir le vingt-neuf novembre mil neuf cent soixante-trois.

Monsieur BERGÈRE a apporté à la société le fonds de commerce d'exploitation forestière, carbonisation, bois en gros et scierie, qu'il possède à Figeac, quai Legendre, n° 12, et comprenant :

1) La clientèle et l'achalandage y attachés, l'enseigne et le nom commercial, le droit au bail du terrain servant à l'exploitation de la scierie, les cartes d'exploitant forestier délivrées par les Eaux et Forêts, catégorie B, n° 4136, catégorie C, n° 4135, et le droit au contingent accordé par les Eaux et Forêts, ainsi que le carnet d'achat, le tout d'une valeur de CINQUANTE MILLE FRANCS, ci ..... **50.000** fr.

2° Le matériel, l'installation et les objets mobiliers servant à son exploitation, d'une valeur de TRENTE-HUIT MILLE CENT FRANCS, ci ..... **38.100** fr.

3° Et les marchandises décrites et estimées aux termes d'un acte de vente au rapport du même notaire en date du vingt-deux novembre mil neuf cent quarante-trois et s'élevant à CENT ONZE MILLE NEUF CENTS FRANCS, ci ..... **111.900** fr.

Total : DEUX CENT MILLE FR., ci ..... **200.000** fr.

Monsieur FOURCADE a apporté en numéraire DEUX CENT MILLE FR., ci ..... **200.000** fr.

Total : QUATRE CENT MILLE FR., ci ..... **400.000** fr.

Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENT MILLE FR., divisé en quatre mille parts de cent francs chacune.

En représentation de son apport, il est attribué à Monsieur BERGÈRE deux mille parts ; les deux mille parts de surplus sont attribuées à Monsieur FOURCADE.

La société est administrée par un gérant pris parmi ou en dehors des associés.

Monsieur FOURCADE est nommé gérant pour toute la durée de la société. Il a les pouvoirs les plus étendus à l'effet de gérer la société.

La société ne peut être dissoute par l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés.

En cas de décès de l'un des associés, elle continuerait sans aucune modification pendant tout le temps fixé pour sa durée, avec la veuve, les héritiers et représentants de l'associé décédé.

Les associés pourront d'un commun accord apporter à la société les modifications qu'ils jugeront à propos, notamment par l'adjonction de nouveaux associés ; la retraite d'un ou de plusieurs associés, l'augmentation ou la réduction du capital social, la prorogation de sa durée, ou la dissolution avant son terme.

Ils pourront également décider la transformation de la société, en une société de toute autre forme, notamment en une société de commandite par actions, ou en une société anonyme.

La liquidation de la société sera faite par le ou les gérants, et à défaut par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par les associés, ou en cas de désaccord, par ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal civil de Figeac, à la requête de la partie la plus diligente.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus, à l'effet de réaliser l'actif social et le paiement du passif.

Deux expéditions de l'acte sous-seing privé contenant les statuts et de l'acte notarié en contenant le dépôt, ont été déposées au greffe du tribunal civil de première instance de Figeac exerçant la juridiction consulaire dans l'arrondissement de Figeac, le deux décembre mil neuf cent quarante-trois.

Les déclarations de créance par tous créanciers de l'apporteur, en vertu de l'article 7 de la loi du 17 mars 1919 devront être faites au greffe du Tribunal de Figeac, au plus tard dans la quinzaine de la présente insertion.

Pour extrait :

Imp. COUESLANT. *Le co-gérant :* PARAZINES
C.O.L. 31.2330. - Coueslant, Cahors
U.O. 3882 — 7-12-43.